

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	18.01.2023	14h15	23.312	DDTE
Annule et remplace				

**Auteur-e(-s) : Marc Fatton**

**Titre : Mise à ban de chemins et de sentiers : comment améliorer la prise en compte de leur utilisation effective ?**

**Contenu :**

Les propriétaires terriens ont la possibilité de mettre à ban l'utilisation de leur bien-fonds pour empêcher le passage de cavaliers, de cyclistes ou encore de randonneurs. Or, appartenant ou non à un quelconque réseau de mobilité, ces itinéraires peuvent être extrêmement importants pour la desserte locale. De quels moyens les autorités judiciaires civiles disposent-elles pour prendre en compte l'utilisation fine et effective des itinéraires de mobilité douce ?

**Souhait d'une réponse écrite : NON**

**Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Marc Fatton

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Christine Ammann Tschopp	Barbara Blanc	Diane Skartsounis
Patrick Erard	Cloé Dutoit	